

Procedure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	2013/2535(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur le Laos: le cas de Sombath Somphone		
Sujet 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général		
Zone géographique Laos		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Evénements clés			
07/02/2013	Résultat du vote au parlement		
07/02/2013	Débat en plénière		
07/02/2013	Décision du Parlement	T7-0058/2013	Résumé
07/02/2013	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2013/2535(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 144
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B7-0054/2013	05/02/2013	EP	
Proposition de résolution		B7-0063/2013	05/02/2013	EP	
Proposition de résolution		B7-0064/2013	05/02/2013	EP	
Proposition de résolution		B7-0065/2013	05/02/2013	EP	
Proposition de résolution		B7-0067/2013	05/02/2013	EP	
Proposition de résolution		B7-0077/2013	05/02/2013	EP	
Proposition de résolution commune		RC-B7-0054/2013	05/02/2013		
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0058/2013	07/02/2013	EP	Résumé

Résolution sur le Laos: le cas de Sombath Somphone

Le Parlement européen a adopté une résolution sur Laos (le cas de Sombath Somphone).

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes Verts/ALE, S&D, PPE, ALDE, ECR et GUE/NGL.

Les députés rappellent que Sombath Somphone, une figure de proue dans le développement social et l'éducation des jeunes, a disparu le 15 décembre 2012 à Vientiane, capitale du Laos et que les Nations unies et 65 organisations internationales des droits de l'homme ont dit craindre que Sombath Somphone pourrait avoir été victime d'une disparition forcée, éventuellement liée à son activité professionnelle. Ces organisations ont fait part de leur inquiétude quant à sa sécurité et à l'absence de progrès et d'informations sur les enquêtes menées par les autorités laotiennes concernant les faits liés à sa disparition.

Préoccupé par la lenteur et le manque de transparence des enquêtes relatives à la disparition de Sombath Somphone, le Parlement demande aux autorités laotiennes d'entreprendre des enquêtes rapides et à la haute représentante de l'Union européenne (VP/HR) de suivre de près les enquêtes menées par le gouvernement laotien au sujet de cette disparition.

La résolution demande à l'Union européenne d'inclure le Laos parmi ses priorités lors de la 22e session du Conseil des droits de l'homme des Nations unies. Elle invite le gouvernement laotien : i) à respecter les droits à la liberté d'expression et d'association et les droits des minorités, et à protéger le droit à la liberté de religion et de conviction, conformément aux recommandations de l'examen périodique universel des Nations unies du 21 septembre 2010 ; ii) à mettre un terme à la pratique des arrestations arbitraires et à la détention secrète.

La commission des droits de l'homme de l'ASEAN est invitée mettre en place une commission d'enquête pour examiner les événements entourant la disparition forcée de Sombath Somphone.